



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

Amiens, le **18 DEC. 2020**

**Installations classées pour
la protection de l'environnement**

La préfète de la Somme donne acte à la société Saint Louis Sucre de sa déclaration du 22 septembre 2020, concernant le déclassement de la rubrique 2921 « installation de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle », située 90 Rue du Maréchal Leclerc sur la commune d'Eppeville.

Les installations relèvent désormais de la rubrique comme suit :

Rubrique	Régime	Libellé de la rubrique	Capacité
2921-b	DC	Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle, la puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW	582kW

Cette installation est soumise aux dispositions de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pour la préfète, et par délégation,
La secrétaire générale

Myriam GARCIA

Copie à

Monsieur le maire d'Eppeville

Monsieur le sous-préfet de Péronne et Montdidier

51, Rue de la République

80020 AMIENS Cedex 9

Tél : 03 22 97 80 80

Mél : pref-environnement@somme.gouv.fr – cecile.fache@somme.gouv.fr